



AVIS PUBLIC

## Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 712-1

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 octobre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 712-1 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires numéro 712 afin d'en modifier diverses dispositions telles que celles visant les fonctionnaires désignés pour agir comme remplaçants**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, ou sur le site de la Ville au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 13 octobre 2022.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Directrice des affaires juridiques et greffière